

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

19H00

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025

1. URBANISME – AFFAIRES FONCIÈRES

- 1.1 – Bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions foncières
- 1.2 – Acquisition des espaces communs du lotissement le Buchonnet
- 1.3 – Subvention foncière à Armorique Habitat - Projet de construction en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements locatifs sociaux situés impasse des Albatros

2. FINANCES

- 2.1 – Rapport d'orientation budgétaire 2026

3. ENFANCE JEUNESSE

- 3.1 – Information jeunesse : extension du dispositif « argent de poche » année 2026

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 – Tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

5. INTERCOMMUNALITÉ

- 5.1 – Présentation des rapports 2024 de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le prix et la qualité du service public en matières d'eau et d'assainissement

DÉLÉGATIONS

INFORMATIONS DIVERSES

Etaient présents :

Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Emmanuel DESLANDE

Absents excusés :

Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Céline BINAGOT, Karelle RAFFRAY, Gwenaëlle POULLAIN, Fernand ROBERT, Fabrice BOULIOU, Yvonnick RAULT

Pouvoirs :

Alain THORAVAL (Denis HAMAYON), Catherine RIVIÈRE (Frédéric LE TIEC), Annick GLÂTRE (Gwenaëlle POULLAIN), Isabelle PLAZE (Céline BINAGOT), Emmanuel VIALETTE (Karelle RAFFRAY), Doriane LEFEBVRE (Fernand ROBERT), Emmanuel DESLANDE (Fabrice BOULIOU)

Secrétaire :

Rozenn LE NAGARD

Ouverture de la séance à 19h00

Validation du Procès-verbal de la réunion précédente du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025

Alain THORAVAL, 1^{er} adjoint, demande à l'Assemblée de valider le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1.1

BILAN ANNUEL 2025
DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 est annexé au compte administratif de la commune.

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan présenté en annexe.

***Sans observation,
En conséquence,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***PREND acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune pour l'année 2025, selon le tableau joint.***

1.2

ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE BUCHONNET

Par délibération du 24 avril 2017, le Conseil municipal approuvait les termes de la convention de concession pour l'aménagement du lotissement le Buchonnet et autorisait le Maire à signer ce document avec le Président de la société publique locale (SPL) Baie d'Armor Aménagement.

Il y est fait mention que :

« Les ouvrages ou parties d'ouvrages réalisés en application de la concession d'aménagement ont vocation à revenir dans le patrimoine du concédant, et notamment les voiries, les espaces libres et les réseaux après réception.

Le transfert de propriété des ouvrages au concédant sera constaté par acte authentique qui interviendra après la levée des éventuelles réserves formulées par le concédant.

Ce transfert sera gratuit. »

Considérant que les travaux d'aménagement du lotissement sont achevés, sous réserve du respect des éléments actés dans l'avenant n°4 signé le 05 décembre 2025 par les deux parties ;

Considérant que les espaces communs du lotissement (voiries, réseaux, espaces verts et équipements communs) ont vocation à être rétrocédés à la commune d'Yffiniac afin d'être intégrés dans le domaine public communal ;

Considérant que cette rétrocession permettra à la commune d'assurer la gestion, l'entretien et la conservation desdits espaces dans l'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de procéder à la rétrocession des parcelles mentionnées dans l'annexe ci-jointe, au profit de la commune d'Yffiniac. ;

Considérant que cette procédure sera régie au moyen d'un acte notarié, dont les frais de rédaction seront pris en charge par la commune ;

Sans observation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE l'acquisition gratuite des espaces communs du lotissement « Le Buchonnet » tels que définis dans l'annexe ci-jointe ;***
- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à réaliser cette acquisition aux conditions sus-indiquées ;***
- ***APPROUVE le classement dans le domaine public communal de ces espaces communs ;***
- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qu'il soit sous la forme administrative ou notariée, ainsi que toutes les pièces ou actes s'y rapportant ;***

- **DISPENSE le Maire, par application de l'article R.2241-7 du CGCT, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptible d'être inscrits sur les immeubles acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.**

1.3

SUBVENTION FONCIÈRE A ARMORIQUE HABITAT
PROJET DE CONSTRUCTION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT
(VEFA)
DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
IMPASSE DES ALBATROS

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement rue des Mouettes, le permis d'aménager n° PA 022 389 23Q 0001 a été accordé le 31 octobre 2023 à la société PARKWAY AMENAGEMENT, puis transféré à la SA MAISONS DEMEURANCE le 3 mai 2024.

Le porteur de projet s'est engagé à réaliser un programme de 12 logements locatifs sociaux en deux tranches.

Le bailleur social Armorique Habitat achète ensuite le terrain en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès du promoteur, au prix de 2 000 € HT/m² de surface habitable, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 mis en place par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Le 16 décembre 2024, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement pour l'attribution de la subvention foncière relative aux 6 logements de la 1^{ère} tranche.

La 2^{ème} tranche du lotissement concerne un projet de construction de 6 pavillons locatifs sociaux (2 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS) sur le terrain situé impasse des Albatros, parcelle cadastrée section AM numéro 151, d'une superficie totale de 2 968 m².

L'opération est inscrite à la programmation 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération.

La Commune apporte son financement à Armorique Habitat, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération pour un montant total de 39 000 € :

- 8 000 € par logement dit "PLAI" (financé par un prêt locatif d'aide à l'intégration) : soit 8000,00 x 3 unités = 24 000,00 €.
- 7 500 € par logement dit "PLUS" (financé par un prêt locatif à usage social) : soit 7500,00 x 2 unités = 15 000,00 €.

Un logement dit « PLS » (financé par un prêt locatif social), ne bénéficiera pas de subvention, celui-ci n'étant pas intégré au dispositif d'aide à la production.

Afin de permettre à Armorique Habitat d'accomplir les démarches administratives nécessaires, il y a lieu que la commune délibère sur les éléments présentés.

Sans observation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DONNE son accord pour la construction en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de la 2^{ème} tranche de l'opération représentant 6 logements locatifs sociaux (2 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS) sur le terrain situé impasse des Albatros, parcelle cadastrée section AM numéro 151, d'une surface totale de 2968 m² ;**
- **DÉCIDE de confier l'opération, en accord avec le promoteur SA MAISONS DEMEURANCE, au bailleur social ARMORIQUE HABITAT ;**
- **DONNE son accord pour que bailleur social ARMORIQUE HABITAT achète le terrain en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès du promoteur SA MAISONS DEMEURANCE, au prix de 2 000 € HT/m² habitable, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 mis en place par Saint Briec Armor Agglomération ;**
- **CONFIRME l'inscription de l'opération à la programmation 2025 de Saint Briec Armor Agglomération ;**
- **DÉCIDE que la Commune apporte son financement au bailleur social ARMORIQUE HABITAT, conformément au guide des aides à l'habitat 2025 de Saint Briec Armor Agglomération pour un montant total de 39 000 € (soit 8 000 €/logement PLAI et 7 500 €/logement PLUS), soit un montant équivalent à la participation de Saint Briec Armor Agglomération ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.**

2.1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Introduction :

Isabelle PLAZE

Je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire (ROB), support du débat d'orientation budgétaire. Avant de rentrer dans les chiffres, je souhaite vous redonner quelques éléments de contexte.

Vous avez tous reçu le présent ROB par mail en date du 15 janvier. En effet, à la suite d'une erreur de traitement de notre prestataire FINANCE ACTIVE dans son outil PREVISIO, sur lequel on se base et qui sert à beaucoup de communes, le rapport d'orientation budgétaire 2026 qui vous avait été transmis sur IDELIBRE était erroné. Nous regrettons ce contretemps totalement indépendant de notre volonté.

Je remercie particulièrement Christophe CANU, responsable des finances de la commune, pour avoir permis de présenter un ROB avec plus de deux semaines d'avance par rapport à 2025 et c'est une performance qui a demandé un investissement intense.

Les dates avancées du débat d'orientation budgétaire et de présentation du budget qui aura lieu le 23 février sont dues, bien évidemment, aux échéances électorales.

Le ROB 2026 est par conséquent un ROB de transition. Il s'appuie sur un mandat complet et projette les perspectives du mandat suivant.

Aussi, il nous tient à cœur de souligner qu'il est bâti dans la perspective de ne pas entraver la réalisation de nouveaux projets pour le mandat 2026-2032, et de laisser des finances saines à la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit. Aussi, je suis fière de pouvoir dire ce soir et de pouvoir étayer mes propos par une prospective qui reste à la hauteur de ce que mérite notre commune et ses habitants.

On ne construit pas l'avenir sans tenir compte du passé et du présent.

Le mandat qui se termine a été marqué par des évènements forts et impactants : la pandémie qui a nécessité que les communes augmentent leurs charges de fonctionnement, les conflits, notamment celui se déroulant à notre porte, créant une inflation de l'énergie et des matériaux difficiles à supporter, tant pour les particuliers et les entreprises que pour les collectivités. Nous avons su y faire face sans dégrader notre capacité à investir, tout en poursuivant la montée en puissance d'un service de qualité à la population.

Enfin, le présent, c'est l'absence de cadre budgétaire national fiable depuis deux ans, qui met les collectivités dans une situation floue et incertaine.

Dernier élément important sur lequel je souhaite vous sensibiliser : l'État, tout en limitant de plus en plus les moyens récurrents donnés aux collectivités, a choisi d'orienter les investissements des territoires en subordonnant ses aides à des projets définis par lui comme par exemples compléter le déficit de l'offre de santé ou encore déléguer le traitement des effets du dérèglement climatique. Aussi, les collectivités ont souvent orienté leurs investissements en fonction des subventions qui sont devenues indispensables à équilibrer les budgets.

Aller chercher ces subventions représente du temps et de la persévérance. Nous avons su le faire et avons ainsi pu dégager suffisamment d'autofinancement pour qu'en 2025 nous réalisons d'autres investissements importants pour nos concitoyens. Après il y a des investissements non subventionnés comme le terrain synthétique et le pumtrack qui ont été rendus possibles justement parce que l'on a su se faire financer d'autres projets.

Je vous invite maintenant à entrer plus avant dans l'appréhension du ROB.

Tous les éléments constituant les données du ROB sont empreints de la plus grande prudence : les dépenses tiennent compte de hausses subies continues et les recettes sont considérées globalement comme stables. La règle relative à la nécessaire sincérité des comptes est respectée.

Notre volonté commune a été pendant tout ce mandat de marquer ces temps forts budgétaires par la plus grande transparence, accompagnée d'une réelle démarche pédagogique pour qu'au fil des ans, tous puissent s'approprier les finances de notre commune.

La loi n° 92-125 du 6 Février 1992 prévoit, pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

PRÉSENTATION

Isabelle PLAZE présente et commente les éléments de conjoncture et de rétro-prospectivité financière à l'aide d'un document vidéoprojeté qui présente une synthèse des éléments produits dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) communiqué à l'Assemblée et joint en annexe de la présente délibération.

Echanges et débats :

Alain THORAVAL

Merci Isabelle, je crois que le tableau que vous avez en face des yeux parle de lui-même, c'est le niveau de subventions qu'on peut avoir sur les différents investissements qui sont quand même conséquents et c'est aussi pour cela qu'un nombre important d'investissements a été engagé.

Comme tu le disais, on est un peu « scotché » aux plans gouvernementaux d'aide et je prends l'exemple de la Maison de la Petite Enfance qui est quand même subventionnée à plus de 60 %. C'est lié aussi au plan gouvernemental de créer des places en crèche et dans le projet en question, il y aura la création de trois berceaux supplémentaires.

Est-ce que vous avez des questions ?

Pascale RIMAURO

Merci Isabelle pour cette explication. Je vais être la voix de Fernand Robert en lisant ses observations et questions. Je pense que tu as répondu à certaines de ses questions mais je vais quand même énoncer ce qu'il a relevé.

Sur le chapitre 2, les grandes masses financières

Il est prévu une augmentation des recettes de fonctionnement de 124 000 € à l'horizon 2028.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement s'accroissent de 494 555 € à l'horizon 2028.

Nous perdons en conséquence une épargne nette de 238 635 € à l'horizon 2028 ce qui implique une capacité d'autofinancement détériorée.

Page 6 et 7, l'effet ciseau et l'évolution des dépenses et recettes

La courbe des dépenses est en train de rejoindre celle des recettes, les dépenses augmentant plus vite que les recettes. Tu as apporté déjà une partie de la réponse, mais s'il y a une précision à mettre...

Page 9, endettement

Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser sur la période 2026-2028 et de la baisse de notre capacité à autofinancer, un recours massif aux emprunts est nécessaire.

4,5 millions d'euros à l'horizon 2028 soit 100 000 € d'annuités supplémentaires à l'horizon 2028 et un ratio de désendettement qui dépasse les 5 ans contre 1,2 année en 2025.

Page 11, la fiscalité directe

Pourquoi une baisse de la base nette de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en 2026 ?

Par rapport à l'augmentation des bases pour 2027 et 2028, quelle est la part relevant de l'agrandissement du parc immobilier et la part relevant de la revalorisation des bases par l'administration fiscale ?

Sur les bases annoncées la progression de la taxe foncière serait de 202 642 € à l'horizon 2028. Ce montant ne couvre pas l'écart prévisionnel entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement (370 555€) de cette même période.

Page 20, le PPI

La question est de savoir quel est le détail des montants :

- de l'aménagement divers 200 000 € sur 2026, 2027, 2028 car le même montant se retrouve sur les 3 années ? A quoi cela correspond ?

- de l'aide au logement 1 103 000 € à l'horizon 2028 contre seulement 255 858 € pour les 3 années précédentes, mais tu as répondu à la question,

- l'investissement courant, à quoi correspondent ces 200 000 € ?

- les voies douces 1 063 000 €, pareil tu as fait un détail aussi,

- aucun remplacement de matériel et véhicules sur les 3 années à venir, mais vous parliez du garage entre autres des locaux techniques, à quoi cela correspond ?

- reste-t-il de la place pour de nouveaux projets dans le cadre de la mandature à venir ?

- les coûts à charge de la collectivité, voirie, réseaux, dans le cadre de l'arrivée des maisons d'Yffiniac sont-ils fléchés ?

Les financeurs du PPI

Quel est le détail des subventions acquises et des subventions sollicitées en attente d'accord par les organismes payeurs ? La réponse a été donnée.

La subvention de la Fédération française de foot pour le terrain synthétique est-elle notifiée ?

Isabelle PLAZE

Non. De toute façon on n'attendait pas grand-chose, mais j'ai appris malheureusement que l'on n'aurait probablement rien. On attendait 10 000 €, cela ne change pas la face du monde.

Pascale RIMAURO

La deuxième partie de la mandature 2029-2032 risque d'être compliquée si l'écart entre nos recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement continue à évoluer comme pour la période 2026-2028. Notre capacité à investir sera réduite voire inexistante d'autant plus qu'il sera de plus en plus difficile d'obtenir des subventions qui jusqu'à présent représentent plus de 20% de nos investissements. Il est à craindre une forte augmentation des impôts avant la fin du prochain mandat.

Isabelle PLAZE

Alors, effectivement, j'ai cru lire que l'on obérait notre capacité d'investissement pour le prochain mandat à partir de 2029. Selon ces dires, Yffiniac serait en dépôt de bilan en 2029 !

Or, tout ce que je viens de vous exprimer et de vous expliquer prouve l'inverse. On arrive dans notre projection avec un fonds de roulement pour 2028 à 3 200 000 €, donc plus que ce que l'on n'a jamais eu !

Toute la construction de ce que l'on a fait, je vous l'ai dit l'année dernière, je vous l'ai dit en introduction et je vous l'ai répété dans mes commentaires, vise à donner le plus de moyens possibles au prochain mandat.

Ensuite, quand on parle de l'effet ciseau - alors je sais que c'est le thème favori de Fernand, d'ailleurs je lui avais dit « cela va me manquer, Fernand, ton effet ciseau, tu ne seras pas là au Conseil ». L'effet ciseau, c'est exactement comme quand tu gères ton propre budget, les prix augmentent et tu ne continues pas à augmenter tes dépenses, tu es limité par tes recettes, c'est exactement la même chose pour une collectivité. Un bon gestionnaire va adapter ses dépenses en fonction de ses ressources. Maintenant, il y a des dépenses contraintes, c'est-à-dire : est-ce que l'on éteint le chauffage de la Maison de la petite enfance ? Est-ce qu'on réduit l'alimentation au niveau de la cantine scolaire ? Est-ce qu'on réduit l'entretien des espaces verts, et on nous reproche souvent qu'ils ne sont pas suffisamment entretenus. Bref. Il y a des choix à faire. Nous, on a souhaité maintenir la qualité et on a réussi à le faire malgré des coûts qui ont augmenté et donc on a su gérer « l'effet ciseau ». Je sais que c'est une notion qui fait vraiment très plaisir à tout le monde parce qu'il est simple à comprendre, mais il n'existe pas à Yffiniac et vous pouvez aller regarder un certain nombre de communes et vous verrez comment on a été vigilants sur cet effet-là, mais ce n'est pas uniquement sur ce mandat-là.

Ensuite, l'aide au logement, pourquoi cela varie autant ? Bien évidemment c'est lié aux livraisons des logements sociaux, c'est-à-dire que l'on a des durées de livraison, des durées de démarrage de chantier qui sont parfois extrêmement décalés, il y a certains projets qui ont 10 ou 15 ans. Ils vont donc enfin poindre le bout de leur nez et c'est très bien pour Yffiniac, c'est très sain.

L'aménagement courant, le programme de voirie rurale, etc., ce sont des montants qui sont récurrents chaque année et qui sont indispensables à l'entretien des bâtiments, à l'équipement des services pour pouvoir fonctionner, au revêtement des routes, à l'installation de l'éclairage dans les rues, à l'acquisition de terrains pour agrandir un trottoir, etc.

Alors je ne sais pas si j'ai répondu à toutes tes questions Pascale ?

Pascale RIMAURO

Je pense que tu as répondu à tout. Est-ce que l'on peut disposer de ce fameux tableau ou pas ?

Isabelle PLAZE

Oui, vous pouvez l'avoir, il n'y a aucun problème, c'est le même que vous avez eu mais colorié.

Par contre, je ne peux pas vous laisser dire qu'à partir de 2029 on n'aura plus aucun moyen d'investir. C'est erroné, c'est fallacieux et c'est complètement en dehors de la réalité !

Les perspectives qu'on a menées depuis deux ans nous prouvent que l'on a encore de la capacité et le PPI qui nous permet de voir l'avenir avec optimisme et de réaliser le futur mandat avec sérénité. Comme je l'ai dit dans mon introduction, quelle que soit l'équipe qui démarrera à partir du mois de mars, je suis assez sereine parce que l'on lui laissera la capacité à faire et avec des finances saines.

Alain THORAVAL

Dans un PPI, c'est une trajectoire, il ne faut pas prendre les chiffres à l'euro près puisque, comme l'a dit Isabelle, on est très prudents sur les produits et on est peut-être un peu plus excessif sur les charges. D'ailleurs, si vous comparez le PPI chaque année avec le budget, les comptes réellement réalisés, on sort souvent une situation nettement meilleure.

Une autre chose sur les logements sociaux, ce qu'il faut savoir c'est qu'en effet, les montants qui sont versés sont liés aux logements qui vont être sortis et on peut se féliciter enfin de voir un nombre de logements importants sortir en quelques temps, donc cela impacte fortement notre budget. Cela l'impacte d'autant plus que la méthode a changé en fin de mandat dernier. C'est-à-dire qu'avant on versait 50 % au début des travaux et 50 % à la fin des travaux, et aujourd'hui c'est 100 % à la fin des travaux, donc l'impact est beaucoup plus important sur une période très courte.

Je voulais dire aussi que, par rapport au taux d'endettement, on aurait pu très bien mettre le fonds de roulement à 1,2 million, notre taux d'endettement aurait été inférieur à trois. Ce sont les chiffres, selon la manière dont on les bouge, on peut en fin de compte les traduire totalement différemment au précédent mandat, on mettait le fonds de roulement à hauteur de deux mois de fonctionnement de la collectivité, donc cela veut dire qu'en soi, dans le PPI qui vous est présenté, il y a globalement 2 millions d'euros de réserve pour l'investissement.

Daniel OGIER

Concernant l'école maternelle, il y a des travaux en cours puisque c'était un gouffre financier pour la chauffer. Aujourd'hui, tous les élèves qui sont à l'école publique sont dans l'école primaire avec en plus un Algeco. Demain, si les effectifs restent à peu près à l'identique de ce que l'on a aujourd'hui dans l'école maternelle, il y aura combien de classes qui seront occupées ?

Alain THORAVAL

Il faut savoir qu'aujourd'hui, tous les élèves sont regroupés sur l'école élémentaire, ils sont quand même très serrés et notamment sur tous les espaces autres que les classes, et par rapport à tous les espaces d'activités, ils sont beaucoup plus justes par rapport à ce qu'ils avaient dans l'école maternelle.

Donc il est clair que les maternelles réintégreront le bâtiment qui est actuellement en travaux.

Sur l'évolution du nombre de classes, bien sûr, cela ne dépend pas de nous, vous savez très bien que l'on dépend de la volonté de l'État selon le nombre de postes qu'il supprime tous les ans. On a cependant quand même la filière bilingue qui aujourd'hui est très dynamique. On a la filière bilingue la plus dynamique au niveau du département, donc c'est pour nous un élément très positif et on a quand même hâte de voir une troisième classe s'ouvrir puisque les prévisionnels d'inscription sur le bilingue sont intéressants. C'est clair que s'il n'y avait pas d'ouverture de classe en bilingue, cela créerait une difficulté pour les professeurs.

Concernant les effectifs, avec les nombreux logements qui vont être livrés ou qui ont été livrés - 12 logements aux Jearnottes ont été livrés en fin d'année, 26 logements au Buchonnet vont être livrés en avril / mai et on a encore les 17 logements rue Monseigneur Lemée - on sait déjà qu'il y a une trentaine d'enfants qui arrivent, on a donc des arguments pour éviter une fermeture de classe.

Denis MARC

L'attribution des logements sociaux que l'on a eu au mois de décembre, ce sont des jeunes familles ?

Alain THORAVAL

Oui, la plupart ce sont des familles, il y a à peu près une trentaine d'enfants dont 23 à 25 qui sont en âge d'aller à l'école primaire, maternelle et primaire. Il faut savoir que si l'on reprend l'historique et notamment celui du Buchonnet où je rappelle qu'il s'agissait d'avoir un lotissement pour les primo accédants, on s'est rendu compte qu'il n'y a pas eu tant que cela d'enfants à arriver à l'école maternelle et à l'école primaire, parce qu'il y avait pas mal de familles qui avaient des enfants qui allaient au collège, donc cela n'a pas apporté beaucoup d'enfants aux écoles. Par contre, là, on sait sur les 26 logements que l'on a au moins 23 enfants qui sont en âge d'aller aux écoles primaires et il y a quelques plus jeunes de moins de trois ans. Donc sur un, deux ans, on doit quand même avoir un nombre d'enfants à rentrer dans les écoles un peu plus important que ce que l'on a connu les dernières années

et l'on espère qu'avec ces chiffres-là, l'inspecteur et le Directeur académique seront indulgents et nous ne ferons pas fermer de classe.

Merci Isabelle, merci Christophe, pour tout ce travail, c'est toujours un gros travail le débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

3.1

INFORMATION JEUNESSE : **EXTENSION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »** **ANNÉE 2026**

Le Conseil municipal du 14 mai 2018 a autorisé la mise en place du dispositif Argent de poche proposant ainsi aux jeunes yffiniacais âgés de 16 et 17 ans de faire leurs premiers pas dans le monde du travail à travers de courtes missions rémunérées au sein des services de la Commune durant les vacances scolaires.

La commission délégataire d'action sociale de la CAF qui soutient cette action, a élargi l'âge des jeunes concernés par ce dispositif aujourd'hui porté à 14 ans au lieu de 16 ans.

En 2025, ce sont 98 missions qui ont été réalisées par 41 jeunes répartis de la manière suivante : Services techniques 37 missions, la direction jeunesse vie scolaire et gestion des salles 36 missions, le multi-accueil 11 missions, la médiathèque 10 missions, la mairie 4 missions.

En 2025, le budget permettant la rémunération des jeunes en espèces (15€ par mission d'une durée de 3h30) est actuellement de 1500€ par an et s'exécute avec la régie d'avance de l'accueil de loisirs. La commission délégataire d'action sociale de la CAF, après délibération, a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 490€ au titre de l'année 2025.

Le nombre de jeunes demandeurs ayant augmenté en 2025 (+23), il est proposé pour 2026 d'augmenter le nombre de missions à 150, pour un budget de 2 250 €.

La Caf pouvant soutenir cette action dans la limite des fonds disponibles jusqu'à hauteur de 400 missions, l'aide sollicitée serait de 750 € pour 150 missions effectuées.

Ces éléments financiers seront proposés au budget primitif 2026 qui sera voté en février 2026.

L'attribution des missions et les modalités contractuelles entre le jeune et la collectivité restent inchangées à la décision du Conseil municipal du 14 mai 2018.

Echanges et débats :

Pascale RIMAURO

Je voulais savoir quelles sont les tâches qui sont attribuées aux jeunes de 14 ans ?

Alain THORAVAL

C'est très variable, ce sont surtout la médiathèque, le service enfance jeunesse et les espaces verts aux services techniques. Quel que soit l'âge, ils peuvent aller dans tous les services.

Pascale RIMAURO

Parce que le droit du travail est tellement pointilleux par rapport aux tranches d'âge, c'est vrai qu'à 14 ans ils peuvent faire encore moins de choses quand même que des 15 / 16 ans.

Alain THORAVAL

Non, on ne va pas leur donner la bêche pendant 3 heures, il ne faut pas s'inquiéter, nos agents sont formés par rapport à cela pour accueillir les jeunes.

D'autant plus qu'on a beaucoup de demandes pour les 14 ans et 15 ans.

Pascale RIMAURO

Mais si vraiment ils font quelque chose, c'est limité au niveau des possibilités ?

Alain THORAVAL

Oui, ils n'ont pas le droit de porter, les agents qui s'en occupent font attention. Ils font beaucoup de rangements par exemple quand l'école se termine au mois de juillet, ils vont ranger les chaises, mais quand vous voyez toutes les petites tables, toutes les petites chaises qu'il faut bouger, c'est beaucoup de manutention et cela aide quand même les agents. Ils sont deux ou trois en même temps, il faut que ce soit dynamique et entraînant pour eux, donc on les met souvent par deux et malgré tout cela donne quand même un coup de main aux agents. La médiathèque c'est pareil, il y a du tri de livres, c'est du temps à passer bien sûr, ils ne vont pas aussi vite forcément que les agents mais ce qui est fait est fait entre guillemets. Et puis cela leur apprend aussi ce que c'est ce type de mission, de respecter les horaires, de travailler avec d'autres, de respecter les gens qui passent à côté d'eux quand ils travaillent, il y a plein de choses comme cela. Il y a une convention qui est signée avec chaque enfant et que je signe aussi.

Sans autre observation

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

27 votes pour,

1 abstention : Pascale RIMAURO

- **AUTORISE l'extension du dispositif « Argent de poche » géré par l'Infos Jeunes pour les jeunes à partir de l'âge de 14 ans ;**
- **AUTORISE l'augmentation du nombre de missions telle que présentée ;**
- **AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

4.1

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

L'avancement de grade est la procédure qui permet, à l'intérieur d'un cadre d'emplois, d'accéder au grade immédiatement supérieur (pas de changement de cadre d'emplois ni de catégorie).

Les conditions exigées sont déterminées par chaque statut particulier (conditions d'ancienneté dans l'échelon, le grade ou le cadre d'emplois, auxquelles peut être associée l'admission à un examen professionnel).

D'une part, lors de la séance du 11 décembre 2020, le Comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges sur les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines applicables

à compter du 1^{er} janvier 2021. Concernant les avancements de grade, ces lignes directrices de gestion ont validé la règle suivante : « la collectivité décide de ne pas déterminer de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions d'accès au grade supérieur ».

D'autre part, les membres des collèges employeur et représentants du personnel du Comité technique, lors de la séance du 19 février 2021, ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le ratio proposé à compter de l'année 2021 et pour les années à venir, ratio approuvé par délibération du Conseil municipal le 15 mars 2021, à savoir 100 % pour tous les grades présents dans la collectivité.

L'autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire, reste toutefois libre de nommer ou non les agents promouvables.

Au titre de l'année 2026, les promotions possibles au titre de l'avancement de grade sont les suivantes :

Grades d'avancement par filière	EFFECTIFS		
	Promouvables	Ratio (%)	Date d'effet
Filière Administrative			
Rédacteur de 2 ^{ème} classe	1	100	01/01/2026
Filière Technique			
Agent de maîtrise	1	100	05/07/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	100	01/04/2026

Vu le tableau des effectifs du personnel communal, et afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications de postes suivantes :

Service / Grade	Modification	Date d'effet
Vie scolaire – Gestion des salles		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe TC	+ 1	01/01/2026
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe TC	-1	01/01/2026
Technique		
Agent de maîtrise principal TC	+1	05/07/2026
Agent de maîtrise TC	-1	05/07/2026
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TC	+1	01/04/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	-1	01/04/2026

**Sans observation,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ADOpte les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus.**

5.1

PRÉSENTATION DES RAPPORTS 2024 DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION **SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC** **EN MATIÈRES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit l'obligation de présenter chaque année à l'Assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que le rapport sur l'activité du service public de l'assainissement.

Les rapports correspondants sont joints en annexe et une synthèse est présentée à l'Assemblée.

Echanges et débats :

Hervé PENAULT

Les 118 qui ne sont pas dans les normes, cela va rester comme cela ?

Jean-Yves MARTIN

L'Agglomération relance et il y aura des facturations tant que cela ne sera pas remis aux normes.

Beaucoup de gens ont attendu aussi puisque l'Agence Locale de l'Eau a aidé il y a quelques années, c'était sous l'ancienne mandature, il y avait des subventions de l'Agence de l'Eau et donc il y a eu des entreprises qui se sont mises dans ces travaux-là, et quand il y a des subventions, les travaux sont toujours plus chers. Aujourd'hui, les prix n'ont pas baissé et il n'y a plus de subventions.

Hervé PENAULT

Est-ce qu'il y a une projection sur 5 ans ou 10 ans sur l'évolution du coût de l'eau, notamment sur des investissements, des travaux de remplacement des réseaux ?

Jean-Yves MARTIN

Des réseaux non, j'ai donné combien on était en pourcentage, sur l'eau déjà on était qu'à 0,84 % de remplacement ; or, il faudrait que l'on soit plus près de 1,5 % / 1,8% pour ne pas avoir trop de dégâts.

Hervé PENAULT

Est-ce qu'il y a une programmation sur les années à venir ?

Jean-Yves MARTIN

L'Agglomération voit selon l'état des réseaux et puis, secteur par secteur, définit une programmation. Il y a du PEHD aujourd'hui qui est fiable, il y a aussi des tuyaux qui dégagent des PFAS, il n'en reste plus beaucoup sur notre commune, on sait où ils sont. Sur Yffiniac, il va y avoir au Champ Pigeon, quelques mètres de réseau qui vont être refaits.

Hervé PENAULT

Il n'y a pas de secteur où il y a un pourcentage de fuite important ?

Jean-Yves MARTIN

Ils ont des appareils spéciaux pour détecter les fuites ou alors c'est signalé par les communes.

Denis MARC

Je voulais savoir si avec la SAUR cela se passe mieux qu'avec Véolia parce qu'on est avec eux depuis trois ans.

Jean-Yves MARTIN

Avec la SAUR c'est un contrat jusqu'en 2027. Pour moi oui parce que j'attends toujours à ce jour des réponses de Véolia.

Alain THORAVAL

Il faut quand même dire qu'à l'époque du SIVOM, il y avait quand même des investissements qui étaient faits bien plus que sur les autres secteurs, et donc on avait quand même un réseau qui était en meilleur état.

Sans autre observation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE de la présentation de ces rapports.**

DÉLÉGATIONS

(Décisions relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et prises en application des délibérations des Conseils municipaux du 15 juin 2020 et 4 juillet 2022)

➤ **Marchés d'entretien des espaces verts 2026 :**

- Lots n° 1, 2 et 5 : ATELIERS DE LA BAIE pour 75 653,16 € TTC
- Lots n° 3 et 4 : ESATCO pour 47 780,93 € TTC

➤ **Marchés pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Simone Veil**

Le lot n°3 – Etanchéité – couverture ayant été déclaré infructueux lors de la consultation initiale, une nouvelle consultation a permis d'attribuer les marchés suivants :

- Lot n° 03A – Etanchéité : entreprise DENIEL pour 56 826,00 € TTC
- Lot n° 03B – Couverture ardoise : entreprise ST COUVERTURE pour 6 200,00 € TTC

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Séance levée à 20 heures 45